

Boulard de Guâstellier, moyennant la somme de 31,500 livres par an (23) pour 9 ans.

Le curé de Chazay est toujours M. Charrun, le capitaine châtelain, M. de Saint-Michel ; le juge M. Du Fournel, seigneur de Poleymieux ; le lieutenant du juge, M. Descot, notaire royal ; le procureur fiscal, M. Caillot, notaire ; le greffier, M. Chappuis, et l'huissier M. Piérou (24). Mais dans le cours de l'année, M. de Lurieu (Pierre-Thomas Gonin de Lurieu), avocat au parlement de Lyon et ancien échevin, est nommé juge de la juridiction à la place du sieur Du Fournel (25).

Puis le sieur Jean Daoustenc est délégué par l'abbé de Jarente pour faire un rapport au nouvel abbé sur l'état de la baronnie de Chazay. Il est aidé dans ce travail par son greffier Louis Ravet. Il y est dit que le château de Chazay est devenu inhabitable, qu'il a besoin de grandes réparations, qu'une partie des anciennes constructions a été aliénée par le cardinal de Tencin, qu'il serait nécessaire pour les intérêts de l'abbé d'en aliéner le reste ainsi que la justice et la rente noble qui ne sont que des charges pour le bénéficiaire. D'après cela, Chazay ne rapportant plus que 4,500 livres, dont 3,600 livres de dîmes, 800 livres de rente noble, et 100 livres pour un pré qui en dépend, M. Boulard, fermier général, demanda une diminution de 1,000 livres.

Il y est reconnu que le grand clocher, où se trouvent les

(23) Arch. de la Charité. B. 238, ch. 5. B. 241, 242, 247.

(24) *Annuaire de Lyon*, 1760.

(25) Arch. de la Charité. B. 240. — De Lurieu : *de gueules au chevron d'or, accompagné en pointe d'un chien d'argent.* (*Livre d'or du Lyonnais.*)